



Le validisme, une notion valide ?

Conclusions et recommandations* à la suite de l'événement
autour du validisme du jeudi 27 mars

***Cette note ne reflète pas l'avis des membres du CCWPSH, mais reprend les interventions formulées par les participants de la journée**



1. Interventions de la matinée

La matinée a été riche en interventions qui ont permis de mieux appréhender la notion de validisme. Voici la liste des intervenants qui se sont succédé :

- Introduction de la journée par Mme Lara Kotlar, en charge de la modération, et ensuite par M. Jean-Marie Huet, président du CCWPSH.
- Intervention de M. le Ministre Yves Coppieters, Ministre wallon de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale et Ministre de la Santé, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Intervention de Mme Vanessa Chapelle, membre du Mouvement Personne D'Abord et membre du CCWPSH.
- Présentation du validisme par la Docteure Charlotte Puisseux, Docteure en philosophie spécialiste des thèmes de Disability studies, Crip et Féminisme, auteure du livre *De Chair et de fer. Vivre et lutter dans une société validiste*.
- Intervention de M. Michel Mercier, professeur émérite de l'UNamur et membre du CCWPSH.

La vidéo laissée par le Ministre ainsi que les Power Point et supports utilisés par les intervenants se trouvent sur le site du Conseil¹

Cette matinée s'est clôturée par une session de questions/réponses, qui ont menés à des débats de qualité au sein des participants. Plusieurs sujets ont ainsi été abordés :

- La représentation des personnes en situation de handicap dans les programmes Téléthon ou Cap48 ;
- L'accessibilité des manifestations et de l'impact de la « disability pride » et de la visibilisation des personnes en situation de handicap par un drapeau propre
- La question selon laquelle le validisme irait à l'encontre de l'inclusion. Plusieurs avis se sont élevés à ce sujet :
 - Le fait de former des groupes réservés uniquement aux personnes en situation de handicap, en ayant notamment un drapeau propre, risque de mener à une

¹ <https://www.ccwpsch.be/notes-de-position/le-validisme-une-notion-valide-27-mars-2025>



« communautarisation », alors que le but est d'être inclus dans la société, avec les personnes valides.

- Le terme « validisme » ne crée pas lui-même le validisme. Il sert simplement à nommer des violences et discriminations que les personnes en situation de handicap subissent et des réalités concrètes, à l'instar du racisme. Il n'y a pas de problème à avoir un drapeau, cela veut juste attirer l'attention des personnes valides sur l'existence des personnes en situation de handicap.
- Les institutions spécialisées. Plusieurs points ont été abordés :
 - Les institutions spécialisées sont parfois nécessaires selon le handicap, tout comme les maisons de repos et de soins sont parfois nécessaires pour les personnes âgées. Il n'est pas question de demander leur fermeture mais de repenser leur manière de fonctionner. Elles doivent être ouvertes sur la société et favoriser la vie sociale. Elles doivent être vues comme des lieux d'épanouissement.
 - Les institutions spécialisées répondent à des besoins, mais il est important de diversifier les réponses, et d'appuyer sur l'importance du choix éclairé par la personne concernée et sa famille.
 - Au niveau de l'enseignement spécialisé, celui-ci est trop ségrégué. Il est nécessaire de défendre avant tout l'inclusion avant de se poser la question de placer l'enfant en enseignement spécialisé. Celui-ci doit être un choix.
- L'impact réel des films comme « Un p'tit truc en plus » sur le validisme. Cela aide-t-il réellement à changer le regard sur le handicap ?
- La spécificité des personnes sourdes dans le handicap, puisqu'il y a une Communauté sourde liée au langage qui leur est propre.
- Une question s'est soulevée sur le prisme du validisme au sein des Jeux Paralympiques : y a-t-il des juges en situation de handicap ?



« *Le validisme, une notion valide ?* »

Conclusions et recommandations à la suite de l'événement du 27 mars 2025

Atelier Bonnes pratique médiatiques – Animation Brieux Gullens

Cet atelier fait suite à la partie théorique de la matinée.

Brieuc Guffens développe des projets de publications et ressources au sein de l'ASBL Média Animation. Auteur de 3 brochures réalisées à la demande et avec le soutien de la RTBF, dont « *Validisme, Médias et société* », Brieuc anime cet atelier afin de confronter les routines et les enjeux de discrimination dans les médias.

Il faut savoir qu'à ce jour, seulement 0,47 % des contenus visibilisent des personnes handicapées.

Afin de collecter les ressentis des personnes ayant visionnés les films et autres médias qui sensibilisent au handicap, Média-Animation a organisé des « Focus groupes » pour connaître l'amplitude des enjeux.

Routines, habitudes.

Comment raconter, comment interviewer ?

Quelles seront les réactions du grand public et des personnes en situation de handicap ?

Voilà des questions qu'il faut se poser.

Dans son étude, Brieux Guffens a consulté de nombreux journalistes et a pu en conclure que le terme validisme est mal compris de tous.

→ Certains changements sont nécessaires :

Illustrations de pratiques utilisées :

1. Des personnes valides et notoires prennent la parole et parlent à la place des personnes en situation de handicap

Dans une vidéo de l'ASBL Perce-neige créée par Lino Ventura « [Faire Place](#) », pour faire place aux personnes handicapées dans les médias. Ces vidéos s'adressent à la société dans le but d'engranger des dons.

2. Les médias reflètent les routines banales de la société, notre mode de construction.



3. Téléfilm mettant en évidence un choc de société (infanticide par une maman d'un enfant autiste)

4. Actions de solidarité

La RTBF organise des événements de solidarité comme CAP48.

Ces actions de solidarité démontrent que le héros est l'argent avec finalement peu d'information mais du divertissement. Ce support ne fait pas l'unanimité car il utilise une tendance à jouer du rapport émotionnel pour rapporter de l'argent.

Jusqu'où est-on prêt à mettre les personnes en situation de handicap en exergue ?

5. Campagne dans un but déplacé

Campagne « autisme » montrant une photo d'une famille qui se tient la tête entre les mains et qui met en exergue le problème de la famille et pas de l'autiste.

6. Traitement médiatique du sport : Special Olympics (surtout handicaps moteurs) est une organisation active mais qui ne se retrouve pas dans les médias. Les handicaps invisibles sont eux, encore moins valorisés par les médias.

7. Cinéma : 3 archétypes récurrents

- Victime : la personne handicapée qui a besoin d'aide
- Superhéros handicapé avec des superpouvoirs, le handicap se retourne positivement.
- Méchant : la personne handicapée dans le rôle du méchant et le gentil valide

8. Autres méthodes

- **Le tragi-comique** passant du rire aux larmes avec toujours une morale à extraire.
- **Le crippling-up** : qui consiste à faire jouer le handicap par un acteur qui n'est pas handicapé

→ Peu de comédiens en situation de handicap jouent réellement.

Depuis le « 8^{ème} jour » (il y a 30 ans) , plus rien jusqu'à « Un petit truc en plus »



- **L'inspiration** : L'idée est de survaloriser des profils de personnes en situation de handicap dont le courage dépasserait le handicap.

Cette pratique donne un sentiment d'exploitation aux PSH, du sacrifice de son intérêt.

Exemple de [Stella Young](#)

- **Dans l'information, dans les interviews :**

A qui parle-t-on ? Le journaliste ne s'adresse pas à la PSH mais à son entourage, ses parents, son professeur, son médecin...

Qui parle ? Parfois presque pas la personne en situation de handicap, ou quelques secondes.

Test d'accessibilité grandeur nature : Faux handicapé pour tester des transports.

Types d'interview : Propos déplacés et infantilisants.

Contenu : Les médias relatent principalement la mise au travail des PSH avec une info partielle et parfois malveillante. La fiction est un moteur de changement et c'est par ce type de média que l'info passe pour l'instant même si le handicap n'est pas toujours le vrai sujet du film.

Interventions de participants

Il est évoqué que les personnes sourdes ne sont pas prises en compte dans ces actions de solidarité. Celles-ci ne sont pas signées par un interprète. La crainte des médias provient d'une peur de recevoir des plaintes des téléspectateurs qui n'auraient pas une visibilité complète de l'image de divertissement.

La terminologie a aussi toute son importance dans les médias. Les journalistes parlent donc toujours de « sourds-muets » au lieu de « malentendants », de « langage des signes », alors qu'il s'agit de « langue des signes ». Ce n'est pas de la mauvaise volonté de leur part mais bien un manque de formation et d'implication de leurs directions.

Aussi, lors d'entretiens avec les personnes en situation de handicap, il n'y a ni interprète, ni budget de prévus pour l'interprétariat. Les journalistes s'attendent à ce que la personne vienne avec son propre interprète. Il faut également expliquer la façon dont il faut interviewer les



« *Le validisme, une notion valide ?* »

Conclusions et recommandations à la suite de l'événement du 27 mars 2025

malentendants (position caméra- interprète). Certains journalistes refusent que l'interprète soit hors champ.

Une participante raconte que les messages partagés doivent être vulgarisés pour ne pas être ennuyeux, les problèmes structurels ne peuvent pas être évoqués. Le manque d'interprètes n'est jamais évoqué ...

Il y a aussi l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur un plateau TV qui n'est absolument pas conçu pour les accueillir.

A la RTBF, il n'y a pas de place pour l'accessibilité ! Dans les écoles de communication non plus !

Un participant ajoute qu'il y a de très bonnes émissions de débat sur RTBF mais sans interprétation en langue des signes.

Le manque de contraste et d'accessibilité dans la présentation PowerPoint est également soulignée et sera modifiée par l'animateur pour ses futures présentations.

Où sont les politiques ?

A partir de juin 2025, si les médias ne remédient pas à ce problème de non-représentation des personnes en situation de handicap, ils risquent des amendes, donc il y a du changement. Mais il n'y a aucune proactivité pour mettre les personnes en situation de handicap à l'image, notamment chez RTL-TVi.

Bonnes résolutions :

- Quitter les récits de super-héros ou super misérables
- Ne plus présenter le handicap comme un problème qu'on peut résoudre.
- Eviter le lien d'inégalité sociale (il existe peu de riches handicapés comme François Cluzet dans « Intouchable »)



« *Le validisme, une notion valide ?* »

Conclusions et recommandations à la suite de l'événement du 27 mars 2025

- Eviter l'instrumentalisation des personnes en situation de handicap et leur permettre de parler aussi, entre autres, de problèmes structurels du handicap et pas seulement personnels.

Conclusions

Le Handicap est un problème pour les valides.

Le handicap est un problème sociétal et non de santé. Or, le ministre en charge du handicap est toujours le ministre de la Santé alors que le handicap est transversal.

Il est nécessaire de nommer le validisme, qui n'est pas un terme militant mais une réalité sociétale.

Le traitement médiatique des personnes en situation de handicap a des conséquences dont il faut prendre conscience.

Bonus

A voir ! : [Festival TEFF](#) de Luc Bolland.

Il s'agit de petits films publicitaires ou autres joués par des personnes en situation de handicap.

Il s'agit souvent de films anglophones car la participation médiatique des personnes en situation de handicap est beaucoup plus forte dans ces pays (Angleterre, Australie etc.)



Atelier participatif « Comment dévalider la société ? »

À la suite de la matinée basée principalement sur l'explication théorique du principe du validisme et des enjeux qui en découlent, l'atelier « Comment dévalider la société » se tourne vers une approche pratique et participative. Les participants de cet atelier, composés principalement de représentants des associations pour le handicap, mais aussi de représentantes de cabinet et de citoyens intéressés par le sujet, ont ainsi travaillé en sous-groupe, afin de répondre à 3 questions :

- Quels sont les obstacles identifiés à l'inclusion pleine et entière des personnes en situation de handicap dans la société ?
- Quelles sont les solutions possibles à ces obstacles ?
- Quels sont les dispositifs existants qui mériteraient d'être améliorés ?

Plusieurs éléments sont sortis de ces échanges :

- Nécessité de sensibiliser au handicap dès le plus jeune âge, et de déconstruire les normes et préjugés ancrés dans la société.

Dans un cadre plus large de la réflexion, les participants ont insisté sur **l'obstacle de la standardisation des normes**. Chaque personne est confrontée, à chaque moment de sa vie, à la société normative qui fixe les critères pour se sentir inclus en société. Il s'agit de la base du validisme, puisqu'il s'agit d'un système « faisant des personnes valides la norme sociale ». Or, les participants font remarquer que si l'on observe les statistiques, on est en droit de se demander si ce ne sont pas les situations de handicap qui sont la norme. Tout le monde se retrouve en situation de handicap à un moment donné de sa vie (liée à l'âge, à un accident, à des problèmes de mobilité, à un transport de charges lourdes, valises ou poussettes...).

Tous les participants ont donc pointé la nécessité de **décloisonner la société**, et de mettre en contact les personnes valides et en situation de handicap dès le plus jeune âge. Il faut donc déconstruire les normes dès la petite enfance, pour ne plus véhiculer l'idée que si le corps ne correspond pas aux normes, il doit être mis à l'écart.

Il s'agit aussi de **ne plus inscrire les aides financières octroyées aux personnes en situation de handicap dans une logique d'assistanat**. Ces aides financières n'existent pas pour combler l'inclusion. Un changement de paradigme doit être opéré : ces aides ne doivent pas être octroyées



sur la base du handicap, mais sur la base de la fragilité financière des personnes en situation de handicap dont découle leur situation.

La société au sens large doit être sensibilisée aux différents types de handicap, et cela passe par une **formation des professionnels, mais également du monde politique** au sujet de toutes les questions relatives au handicap.

Les participants exhortent à **mieux réfléchir le système éducatif**, en partenariat et en soutien avec les professionnels du secteur, donner la possibilité à tous de choisir son école, choisir son travail et de choisir son lieu de vie, pour être en contact avec les autres tout au long de la vie.

Ce changement de mentalités doit se mettre en place dans toutes les sphères de la société, y compris au sein des associations et du secteur du handicap. Les participants ont ainsi partagé qu'il existe une **vision parfois trop protectrice** envers les personnes en situation de handicap, et que celles-ci ont souvent l'impression de devoir se justifier et donner des preuves de leurs capacités à chaque étape de leur vie.

Rendre visible l'invisible

Le handicap, qu'il soit visible ou invisible, n'est **pas assez présent dans l'espace public et médiatique**. Par conséquent, les gens n'ont pas conscience de leur existence, et ne savent pas comment interagir avec eux. Ce manque de visibilité ne permet pas d'être reconnu dans le quotidien.

Les cartes handicap existent, mais elles ne sont pas toujours suffisantes. Une réflexion est de développer le concept de la carte « Sunflower »², développée au Royaume-Uni. Le principe est que n'importe qui peut porter cette carte, au moment où il en a besoin, sans devoir justifier son handicap, afin de signifier qu'il a besoin d'être aidé. Ce style de procédé permet d'attirer l'attention en toute bienveillance sur les défis rencontrés par les personnes en situation de handicap invisible.

Les handicaps invisibles, notamment, doivent faire l'objet d'une **meilleure sensibilisation**. En effet, un nombre important de handicaps sont invisibles (déficience auditive, TDAH, fibromyalgie, sclérose en plaque...) et sont trop souvent méconnus. Cette méconnaissance et manque de visibilité entraînent des discriminations, voire des insultes à l'égard des personnes en

² Site Hidden disabilities Sunflower, <https://hdsunflower.com/uk/insights/post/facts>



situation de handicap invisible utilisant les places de parking ou places de bus dédiées aux personnes en situation de handicap.

- Importance du handistreaming

La question de la **transversalité du handicap** a été abordée à de nombreuses reprises lors de cet atelier, couplée avec l'importance du handistreaming.

Pour rappel, l'handistreaming appelle à ce que chaque politique, qu'elle soit européenne, fédérale, régionale, communautaire, provinciale ou communale considère la question du handicap. La question de l'impact de chaque décision politique sur les personnes en situation de handicap doit être posée en amont de chaque projet et décision politique, pour toutes les matières.

Les participants ont pointé cette pratique comme une amélioration, puisque chaque proposition de décret ou d'arrêté doit désormais être accompagnée d'un test évaluant son impact sur les personnes en situation de handicap. Ils ont néanmoins insisté sur le manque de popularité de la pratique. « Dans les faits, cela ne se fait pas toujours ». Il existe encore un manque de transversalité de la dimension du handicap dans les politiques.

L'appel des participants est unanime : il est primordial de **donner une réelle place aux personnes concernées dans la création des politiques et dans la prise de décisions, et ce à tous les niveaux de pouvoirs**. La personne en situation de handicap doit avoir le droit d'être associée à toutes les politiques différentes, tout comme n'importe quel citoyen.

Adopter une vue d'ensemble

En plus de cette injonction à penser davantage le handicap comme compétence transversale, les participants de l'atelier ont également souligné la **diversité même du handicap**. Il existe une multitude de handicaps, qui possèdent chacun leurs difficultés, défis et besoins en aménagements propres. Il ne faut pas non plus perdre de vue le besoin de tenir compte de l'intersectionnalité : il existe des discriminations croisées.

Il est opportun de mettre en place des soutiens spécifiques pour **favoriser l'insertion socio-professionnelle des femmes en situation de handicap**, qui du fait de leur double discrimination, sont sous-représentées sur le marché du travail. Des réflexions devraient être menées afin de cibler les endroits spécifiques à soutenir dans cette démarche.



Il est également ressorti la nécessité pour les associations **d'arrêter de travailler uniquement en silo**. Les participants ont partagé leur envie de voir davantage de rencontres entre les multiples associations qui militent pour des handicaps différents, car toutes ont le même but. Une volonté est avancée de mieux collaborer, d'avoir plus d'interactions et de collaborer davantage sur des questions transversales. Cette intersectionnalité doit être prise en compte dans le discours militant. Il n'y a pas qu'un seul type de handicap.

- La question de l'auto-détermination

Les participants ont tous rappelés la notion essentielle de l'auto-détermination des personnes en situation de handicap. **Chaque personne, peu importe sa situation ou ses capacités, doit avoir le droit de prendre ses propres décisions la concernant**, que ce soit en matière d'enseignement ou pour le choix du lieu de vie.

Le choix de lieu de vie est important, notamment en ce qui concerne les institutions spécialisées. Les personnes en situation de déficience intellectuelle présentes à cet atelier se sont exprimées sur le sujet : il existe une tendance à vouloir les placer en institutions, dans une optique d'infantilisation. Il est souvent estimé qu'elles ne sont pas capables de faire et vivre « comme tout le monde ». Des services qui favorisent l'autonomie sont privilégiés, pour aider la personne à être autonome.

Cette importance de l'auto-détermination est également mise en relation avec la nécessité de déconstruire les normes et manières de pensée. En effet, il arrive que la solidarité et les intentions bienveillantes amènent à des décisions prises à la place des personnes en situation de handicap. Or, il ne faut pas perdre de vue que le choix final appartient à la personne concernée.

Les participants ont aussi étendu le droit de prendre ses propres décisions au droit à demander de l'aide. La visibilité des différents types de handicap et la mise en contact des personnes valides avec les personnes en situation de handicap permettent de mieux appréhender les besoins de chacun, ainsi que les manières de proposer de l'aide. En effet, certaines personnes avec des intentions bienveillantes ne prennent pas la peine de demander à la personne en situation de handicap si elle a besoin d'assistance, et imposent de l'aide qui n'est pas forcément nécessaire.

Il est donc rappelé **qu'une aide peut toujours être bienvenue, mais il est important de le proposer d'abord à la personne et d'attendre sa permission avant de procéder**. Chaque



personne a le droit de prendre ses propres décisions. Les personnes en situation de handicap n'ont pas forcément besoin d'aide si elles ne le demandent pas.

- L'accessibilité, un droit fondamental

L'accessibilité a fait l'objet de nombreuses discussions au sein des participants de cet atelier, car il s'agit d'un enjeu primordial de l'inclusion. Il a été rappelé à de nombreuses reprises **l'absence de cadre réglementaire et de normes contraignantes en matière d'accessibilité.**

Il a donc été proposé de prévoir un cadre légal, accompagné de **sanctions** pour le non-respect aux normes qui visent l'inclusion, qu'il s'agisse du quota d'emploi des personnes en situation de handicap ou de mise en accessibilité des bâtiments. En parallèle à ces sanctions, il est aussi proposé de mettre en place des **incitants**, accompagnés d'un monitoring de suivi de la mise en œuvre et d'un calendrier précis, pour que les entreprises soient soutenues dans leurs démarches et que celles-ci soient valorisées. Tout ceci devrait être couplé à une vision plus transversale de la question, en discutant et reconnaissant les enjeux pour la personne en situation de handicap, mais aussi pour l'employeur, les architectes, les entreprises...

Les participants rappellent et insistent que l'accessibilité est un droit et non une option. Une participante a fait cette comparaison-choc : « *Si quelqu'un dit « je ne veux pas de Noirs à tel endroit », cela choque tout le monde (à raison), mais si l'on ne rend pas un lieu accessible, personne ne va s'en offusquer* ». Or, il s'agit dans les deux cas d'une discrimination.

L'accessibilité est une notion plus large que celle de l'accessibilité des bâtiments : cela englobe l'accessibilité à l'enseignement, au sport, à la culture, à l'emploi, aux soins de santé... Tous les aspects de la vie quotidienne doivent pouvoir être accessibles.

Il est rappelé que très peu de personnes en situation de handicap suivent des études supérieures, et que ces diplômés sont peu nombreux à trouver un emploi.

Une piste de réflexion a également été lancée : celle de diminuer légèrement l'allocation de remplacement de la personne afin de réallouer ce montant à l'environnement de la mise en accessibilité et de l'emploi, afin de donner une réelle opportunité d'emploi à la personne.

L'accessibilité dans les soins de santé a également été abordée. Trop souvent, les personnes en situation de handicap ne sont pas entendues, écoutées, et leurs symptômes relativisés. Une



piste de solution a été proposée : s'inspirer du modèle français de la Charte Romain Jacob³. Rédigée en 2014 par et pour les personnes en situation de handicap, les signataires de cette charte s'engagent à respecter les recommandations formulées pour favoriser un meilleur accès aux soins pour les personnes vivant avec un handicap.

Cette charte, qui impose notamment l'accès aux soins, l'accessibilité, le droit au répit, l'accès à l'emploi, l'aide aux aidants et l'inconditionnalité de l'accompagnement au quotidien, devrait pouvoir être étudiée pour sa transposition en Belgique. Une initiative d'accueil des personnes à besoins spécifiques existe d'ailleurs déjà à l'hôpital de la Citadelle à Liège : le service « Welcome ». La possibilité de ces transpositions et élargissements d'initiatives devrait donc être étudiée.

L'accessibilité des informations a été discutée lors de cet atelier, notamment en ce qui concerne **l'accompagnement des aidants proches** et la communication des aides disponibles. Il est nécessaire de garantir un accompagnement des parents au moment de l'annonce du handicap de l'enfant mais aussi tout au long du parcours de l'enfant, en assurant un accompagnement psychologique, pour gérer le choc, mais aussi dans toutes les aides et soutiens disponibles pour permettre l'inclusion.

Il ne faut pas oublier que les personnes ayant un handicap lourd, avec une grande dépendance, n'ont pas la capacité d'exprimer leurs besoins. Cette responsabilité revient à leurs proches.

De plus, il a été reproché le manque de vision à moyen et long terme dans les politiques, que ce soit au niveau de l'accessibilité ou de la désinstitutionalisation.

- Autres réflexions

D'autres points ont été plus brièvement abordés lors de cet atelier :

- La **complexité de la Belgique**, qui empêche une vision claire et unifiée des politiques. En effet, ce qui se met en place à Namur ne peut parfois pas se mettre en place à Liège ou Bruxelles à cause de réalités différentes au niveau des administrations et des niveaux de pouvoir. Cela constitue un frein à l'inclusion.
- Les participants rappellent l'importance du travail d'**UNIA** et de son financement adapté, afin qu'elle continue à mener à bien ses missions.

³ Handidactique, *Charte Romain Jacob*, <https://www.handidactique.org/charte-romain-jacob/>



- Il a été rappelé que les personnes en situation de handicap ont le droit d'être fières, et qu'elles n'ont pas à démeriter ni d'être honteuses. Comme l'a appuyé un participant, il n'est pas honteux d'avoir une déficience, ce sont les discriminations qui dérangent.

Les participants ont tenu à rappeler le chemin parcouru. Des actions ont été mises en place ces dernières années et il est important de le rappeler. Les chiffres et statistiques de l'inclusion des personnes en situation de handicap ne sont pas forcément bons, mais ils sont meilleurs qu'il y a 20 ou 30 ans.

Aujourd'hui, il existe des conseils consultatifs des personnes en situation de handicap, les personnes concernées peuvent elles-mêmes prendre la parole et donner leur avis sur les politiques qui les concernent. Il y a des choses à mettre en place et à améliorer, mais **la société n'est pas plus validiste qu'avant**

Pour conclure, nous vous proposons une liste de recommandations non exhaustives pour lutter contre le validisme, et favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap. Cette liste reprend les points évoqués ci-dessous ainsi que les pistes évoquées par les membres du Conseil Consultatif Wallon des Personnes en Situation de Handicap dans la note de contenu de cette journée consacrée au validisme :

- La déconstruction des normes, et ce dès la petite enfance
- L'éducation
- La sensibilisation, notamment aux handicaps invisibles
- La visibilité du handicap dans l'espace public et médiatique
- Donner un espace aux conseils consultatifs et développer/améliorer le handistreaming
- L'accessibilité, pour inclure les personnes en situation de handicap dans toutes les sphères de la société
- Prise en compte de la diversité du handicap, qui n'est pas un groupe homogène
- Garantir l'auto-détermination